

EPREUVE DE MANIABILITÉ RURALE

LEVIER 2006

Vendredi 25 août 2006 à 10h00

Durée 4 heures

Règlement HIPPOTESE (Didier, Deny)

Version du 2006/01/21

I / Présentation et Conditions de Participation :

Il s'agit d'un parcours d'obstacles imitant le plus possible des difficultés rencontrées en utilisation réelle de transport.

- L'épreuve se réalise avec 3 chevaux par équipe (1 paire + 1 cheval seul), menés au cordeau ou aux guides par les même meneurs sur toute la durée de l'épreuve.
NB : les mules pourront être menées traditionnellement
- La paire est attelée à une voiture à plateau, à 4 roues à pneus (chariot), avec timon, fournie par l'organisation, elle est conduite par un meneur assisté de son groom.
- Le harnais en double à prévoir, devra comporter un système de reculement accrochable en nez de timon (crapaud) par des chaînettes et des traits terminés par un mousqueton.
- Le cheval en attelage simple est attelé à un traîneau fourni par l'organisation, il est guidé par un meneur assisté de son groom.
- Le harnais en simple à prévoir sera un harnais avec traits et palonnier de type " débardage ".
- Chevaux et meneurs ne peuvent participer qu'une seule fois à l'épreuve.
- Les chevaux participants doivent être en bonne santé et à jour de leurs vaccins.
- Ils doivent être préparés au travail demandé.
- Les harnachements doivent être corrects et adaptés aux chevaux.
- Chaussures de sécurité et vêtements appropriés sont obligatoires.
- Le numéro du couple (M-C) devra être bien visible.
- L'ordre de passage sera affiché sur le lieu de l'épreuve de maniabilité et à l'accueil information.
- La reconnaissance du parcours (collective et à pied) aura lieu 1 heure avant le début de l'épreuve (à 9h00). Pourront y participer, les 2 meneurs et un chef d'équipe.
- Les équipes en profiteront pour vérifier la compatibilité de leurs harnais avec le chariot et le traîneau fournis.
- Le parcours du ou des ouvriers, permettra d'établir le temps officiel qui sera le temps maximum de réalisation de l'épreuve.

II / Élimination :

Élimination immédiate pour :

- Perte de contrôle des chevaux mettant les spectateurs en danger
- Tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite avec un animal.

III / Présentation :

Le couple cheval-meneur, se présentera, 15 mn avant son passage, sur l'aire de présentation, devant le jury qui notera de 1 (médiocre) à 5 (excellent) :

- La sécurité des harnais
- L'ajustage des harnais
- La propreté des harnais
- L'état des chevaux
- La propreté des chevaux
- La présentation des meneurs et des grooms (chaussures de sécurité, vêtements adaptés).

III / Épreuve :

Elle se déroulera sans dépasser le temps maximal autorisé, sans faute si possible, à travers un parcours à obstacles.

Le chronomètre démarre (après un signal du juge de piste) au passage du 1er attelage à la porte d'entrée de la piste et s'arrête au passage du dernier attelage qui en sort.

- Les chevaux arriveront garnis sur la piste et seront attelés sur l'aire d'attelage.
- La paire sera attelée au chariot sans aide extérieure par le meneur et son groom, qui prendront ensuite place sur le siège.
- Le cheval en attelage simple sera attelé à un traîneau par son seul meneur pendant que son groom attendra puis le suivra en arrière du palonnier.
- Les meneurs vérifieront soigneusement les harnachements et un juge de piste leur donnera l'autorisation de démarrer.

Pendant l'épreuve, les 2 attelages devront effectuer plusieurs arrêts immobiles dans une zone délimitée.

Si l'intervention du groom est nécessaire pour maintenir l'immobilité, une pénalité sera appliquée à chaque intervention.

NB : Pour le traîneau, si le groom se positionne en avant du palonnier ou touche une bûche, ce sera considérée comme une intervention.

Attention, par sécurité, sur l'attelage en paire, le groom, hors opérations d'harnachement, doit obligatoirement rester assis sur le chariot, toujours en position de prendre les guides si nécessaire, ceux-ci devront donc être posés sur le porte-guide du pare-crotte pendant les arrêts. (Tout manquement à cette disposition, donnera lieu à un rappel à l'ordre et sera comptée de 200 pts de pénalité).

Le concurrent sera prévenu par le jury, une minute avant la fin du temps réglementaire. A la fin de ce temps, l'épreuve est interrompue et sont comptés en pénalités, les obstacles et passages obligés (PO) non franchis, y compris, éventuellement, l'obstacle en cours.

IV / Notation :

- Chaque concurrent démarre l'épreuve avec un capital de 2000 points.
- L'allure imposée tout au long de l'épreuve est le pas (pénalité de 50 pts par faute).
- Sur le parcours il y a des piquets de bois sur lesquels se trouvent des bûchettes en équilibre. Pour chaque bûchettes renversée : 50 pts de pénalité.
- franchissement des limites des zones d'arrêt, pénalité de 200 pts.
- Pour chaque passage à la tête (meneur ou groom) ou intervention du groom : 50 pts de pénalité
- Les bûches devront être rangées sur le traîneau et le plateau, toutes bûches qui tombera des attelages coûtera 50 pts de pénalité.
- Les bûches devront être rangées sur le tas de bois entre les 4 piquets prévus à cet effet, toute bûche en dehors de cette zone coûtera 50 pts de pénalité.
- Les 15 bûches devront toutes être transportées, en cas d'oubli, 50 pts de pénalité par bûche.
- Non respect des règles de sécurité 200 pts de pénalité.
- En cas de refus, de destruction d'obstacle ou de non réalisation : 400 pts de pénalité

V/ LISTE DES OBSTACLES (voir plan joint)

1/ et 1'/ ZONE D'ATTELAGE et de DÉTELLAGE

Zone marquée au sol, où les attelages sont harnachés et dé-harnachés. Les attelages ne doivent pas franchir les limites de cette zone, avant le signal d'autorisation donné par le juge de piste.

2/ LA BACHE

Une bâche étendue sur le sol, sur laquelle le chariot doit rouler, quilles à l'entrée, quilles à la sortie

3/ OBSTACLE SONORE

Passage à proximité d'un orchestre sur un podium, quilles à l'entrée et à la sortie

4/ FIL À LINGE

Passage à proximité d'un fil à linge où sont suspendus des linges et des ballons. Sur le 1er poteau, se trouve un verre de vin que le meneur devra prendre et boire et poser vide sur le 2ème poteau. Quilles à l'entrée et à la sortie.

5/ et 5'/ ZONE D'ÉCHANGE DES CHARGEMENTS

Zone marquée au sol où les attelages échangent leur chargement. Les attelages ne doivent pas franchir les limites de cette zone avant leur chargement ou leur déchargement complet.

6/ et 3'/ LE PONT DE BOIS

2 m de long minimum - quilles à l'entrée et à la sortie

7/ LA SERPENTINE DU CHARIOT

Au 1er marquage au sol, le meneur du chariot descend, garde les guides en main, mène à pied son attelage dans la serpentine (constituée de 3 portes de 2 quilles), au 2nd marquage au sol, le meneur remonte dans le chariot.

8/ REculÉ À QUAI

Le meneur, doit reculer son chariot à l'intérieur d'un quai de déchargement en U, jusqu'à une limite marquée au sol. Les limites de ce U (arrière et latérales) sont des formées de " tombants ".

Une fois en place, le meneur descend de son chariot, pose ses guides sur le porte-guide, et décharge les 15 bûches de son chariot, pour les poser entre les quatre piquets du tas de bois

2'/ LE TAS DE BOIS

Le traîneau sera arrêté en alignement du tas de bois, le meneur chargera seul son traîneau. 2 quilles sont placées de part et d'autres du cheval.

4'/ LA SERPENTINE DU TRAÎNEAU

La serpentine est constituée de 3 portes de 2 quilles

Ce règlement a été élaboré par les membres de l'association HIPPOTESE

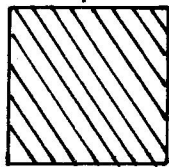
Mél : hippotese@free.fr

OBSTACLES
Epreuve de maniabilité
rurale.
LEVIER 2006

Obstacle Sonore ③



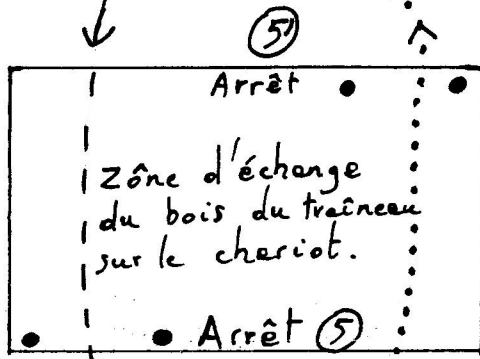
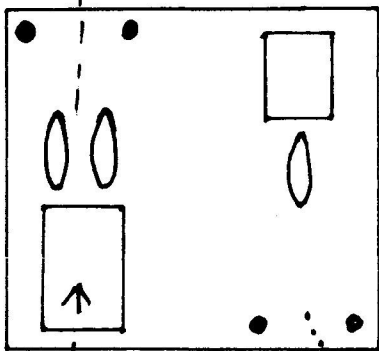
②
Obstacle à franchir
(Bâche)



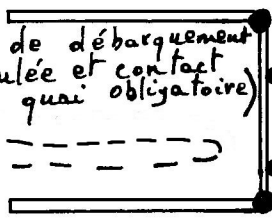
④
Obstacle visuel
(fil à linge
ballon) +
verre de vin

④

①
Zone d'Attelage
du Chariot et
du Traineau



⑧
Quai de débarquement
(reculée et contact
au quai obligatoire)



Tas de bois

Arrêt et
chargement
Traineau

Serpentine
Traineau
④'

Remonté du
meneur

Serpentine chariot
menage à pied
(longues guides)

Arrêt, descente
du meneur

③'

⑥
Pont
de bois

②'

ENTREE

Aire de
Présentation

Aire
d'attache

